

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur / Fonctionnaire délégué
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Réf. D.M.S. : GCR/2271-0024/08/2014-
405pr/01acr14
Réf. C.R.M.S. : AVL/KD/SGL-2.81/s.562
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Parvis de Saint-Gilles,14-18 – Salle de fêtes L’Aegidium.
Restauration de l’intérieur et de la toiture.
(Dossier traité par M. G. Conde Reis – DMS) – Avis préalable de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 12/11/2014, réceptionné le 18/11, nous vous communiquons les **remarques** formulées par la Commission en sa séance du 3 décembre 2014 sur l’objet mentionné sous-rubrique.

La Commission a pris connaissance des études préalables (étude historique, note de stabilité sommaire, étude des décors) et des principales options de restauration de l’ancienne salle de fêtes et de spectacle L’Aegidium, située au Parvis de Saint-Gilles, pour y exploiter un complexe événementiel et festif. L’édifice, qui a connu plusieurs transformations, sera restauré selon des époques de référence différentes en fonction de l’état actuel et des potentialités des différents locaux qui le composent. En effet, l’ensemble a subi différentes transformations entre le moment où il ouvre ses portes, en 1906 (sous le nom de Diamant Palace), et sa fermeture en 1985, en passant par sa transformation en cinéma, en 1933.

Sept questions différentes sont posées, à ce stade des études préalables, concernant les grandes options de restauration:

- La façade principale serait conservée dans son état actuel et non restituée dans son état d’origine, peu documenté. Etant donné qu’elle présente une réelle qualité, ce parti semble évident.
- Une nouvelle toiture serait réalisée en superstructure de la charpente métallique actuelle de la grande halle car les fermes métalliques existantes ne pourraient supporter le poids supplémentaire des panneaux isolants nécessaires à son isolation thermique et acoustique. Ce principe permettrait la conservation de la structure originelle sans modification, tout en assurant la viabilité de la salle. La CRMS n’y voit pas d’objection, pour autant que la structure originelle ne soit pas « suspendue » à la nouvelle.
- La nouvelle billetterie : l’enlèvement de l’ascenseur qui défigure l’entrée permettra de remettre en valeur un des espaces les plus spectaculaires de l’ensemble. Il est proposé de reproduire les lambris du mur et d’y incorporer un guichet vitré à la place d’un miroir pour y aménager la billetterie, ce qui semble une bonne solution.
- La création d’un nouvel accès entre le parvis et la grande salle en perçant une baie dans un coin discret du jardin d’hiver permettrait un meilleur fonctionnement du complexe.

Cette proposition n'apporte pas de commentaire, à condition que les nouvelles portes se fondent dans l'environnement du jardin d'hiver.

- La restitution des scènes manquantes du jardin d'hiver : la proposition consiste à refaire les panneaux de faïences murales manquants en s'inspirant des scènes peintes qui existent sur place mais de manière plus simple et économique, sans reproduire la coûteuse technique du carrelage en relief. Cette proposition semble raisonnable, tout en apportant une réelle plus-value à l'ensemble.
- La création de nouvelles circulations verticales à l'arrière : le nouvel escalier créé au 1^{er} étage permettra de rétablir le contact avec la galerie de la salle mauresque. Il importe toutefois qu'il soit très discret car il ne peut constituer un fond de perspective lorsque les portes du palier seront ouvertes. Son traitement devrait être sobre et les teintes de cette salle (non protégée) devraient s'harmoniser avec les couleurs du palier.
- La restitution du cadre de scène dans son état connu avant 1930 permettrait de rétablir la cohérence qui fait défaut aujourd'hui entre cet élément important et la salle. Ce parti est à encourager : ce dispositif, en reprenant le motif de la frise mauresque toujours présente sur les murs qui subsistent de part et d'autre de la scène, permettra de restituer l'unité de l'ensemble.

Comme la DMS, la CRMS ne voit pas d'objection, à ce stade de l'élaboration du dossier, à souscrire aux propositions des auteurs de projet moyennant les remarques ci-dessus.

Quelques questions essentielles se posent toutefois, qui n'ont pas été abordées jusqu'ici et qui risquent d'avoir une influence déterminante sur la faisabilité de l'opération au niveau programmatique — et, par conséquent, sur l'évolution ultérieure du projet :

- l'exploitation des lieux a toujours causé des problèmes de voisinage, en particulier du point de vue acoustique, qui ont finalement conduit à sa désaffectation. Il est, par conséquent, essentiel d'entreprendre le plus rapidement possible une étude acoustique pour vérifier si ces inconvénients peuvent être solutionnés et à quelles conditions.
- La sécurité incendie apparaît comme cruciale dans le projet car le développement de salles de spectacle dans un parcellaire à la fois dense et complexe présente des problèmes difficiles à résoudre.

La CRMS souhaite être réinterrogée sur l'évolution du dossier, toujours en avis préalable, une fois que le projet aura pu tenir compte de ces deux impératifs et que l'étude de stabilité relative à la nouvelle toiture aura été poussée plus loin.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : M. G. Conde Reis.